



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 7 mai 2018 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 529, article 4.3.1, relativement aux normes d'implantation des bâtiments accessoires (remise), afin d'autoriser une marge de recul de 0,76 mètre à la limite est de la propriété au lieu de 1,00 mètre et une marge de recul de 0,67 mètre à la limite nord de la propriété au lieu de 1,00 mètre.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-35 et comprend le lot numéro 4 181 456 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 94-96, rue Hôtel-de-Ville à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-neuvième jour du mois d'avril 2018

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier